

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.126

Séance du **VINGT-SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 21 octobre 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

15 présents :

MMES et MM. ANTOINE, BELMAS, PELLIER, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, BARBERIS, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, PAILLASSON

6 pouvoirs :

Véronique FENEUL à Maurice BERTRAND, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Dominique JOLIVET à Martine GAUD-DAVIET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Christine MOUCHET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Stéphanie BREGEGERE à Anne-Lise VOUTAY-MERMET

6 absents :

MM. COLLOT, SILLARD, ALPSTEG, ROGUET, RICHARD et RIBOURDOUILLE

Objet : Contrat de concession de services pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commercial de mobiliers urbains publicitaires sur le domaine public de la commune de Vétraz-Monthoux - Attribution

La délibération n°2024.107 du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 approuvait le choix du mode de gestion selon la forme d'une concession de services pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commercial de mobiliers urbains publicitaires sur le domaine public de la commune de Vétraz-Monthoux.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 13 février 2025 et le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été envoyé et mis à disposition sur la plateforme dématérialisation www.mp74.fr le 13 février 2025.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 24 mars 2025 à 12h00. Deux candidats ont répondu dans les délais.

La Commission de Délégation de Services Publics (CDSP), en séance du 30 avril 2025, a admis les candidatures de JC DECAUX FRANCE et GIROD MEDIAS, suite à l'analyse des candidatures par les services de la commune selon les critères du règlement de consultation.

La CDSP, en séance du 30 juin 2025, a retenu le classement des offres proposé par les services de la commune conformément aux critères indiqués au sein du règlement de consultation. La CDSP autorise également Monsieur le Maire à négocier avec le candidat GIROD MEDIAS.

N° 2025.126

Les négociations entre le pouvoir adjudicateur et le candidat CITOYENERGIE ont eu lieu et ont débouché sur le projet de contrat de concession de services qui ont été transmis aux membres du Conseil municipal le 10 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** le contrat de concession, selon le projet de contrat transmis aux membres du Conseil municipal, à la société GIROD MEDIAS,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec la société retenue.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 29 octobre 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 31/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.